

Demande de certificat d'autorisation

Documents requis

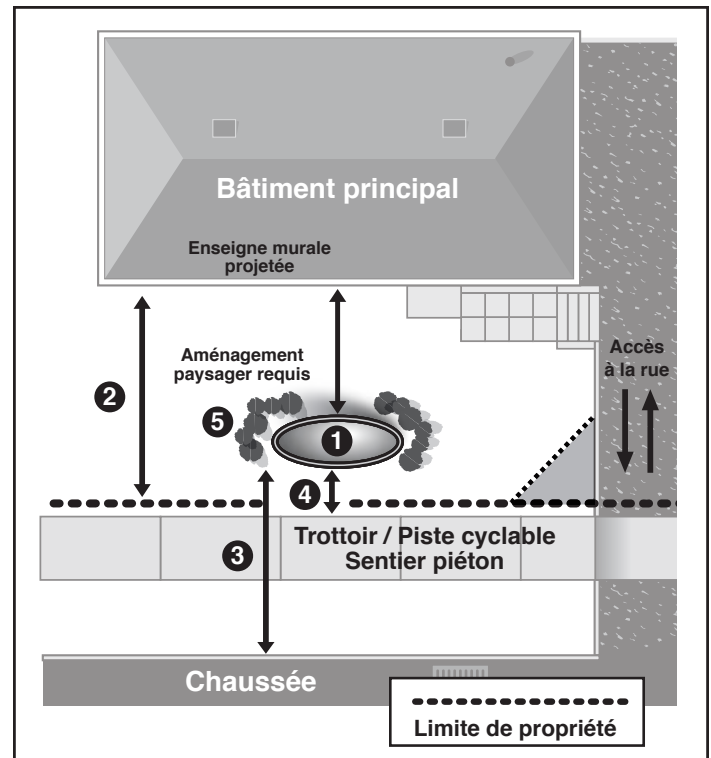
Si vous projetez installer une enseigne sur votre propriété ou modifier les dimensions d'une enseigne existante, vous devez présenter les documents suivants au moment de votre demande de certificat d'autorisation.

- Plan d'implantation à l'échelle identifiant l'emplacement de l'enseigne projetée, de sa structure et des aménagements paysagers, s'il y a lieu (*croquis 1*). Identifier les constructions et les aires de stationnement.
- Plan détaillé à l'échelle, en couleur, de l'enseigne projetée et description des composantes (dimensions, matériaux, lettrage et éclairage) (*croquis 2, 3, 4 et 5*)
- Montage photo en couleur de toutes les enseignes existantes et de leur structure
- Dimensions de toutes les enseignes existantes au sol
- Copie du certificat de localisation

Croquis 1

Exemple d'un plan d'implantation

- 1 L'emplacement projeté de l'enseigne au sol
- 2 La distance entre le bâtiment et la ligne avant de lot
- 3 La distance entre l'enseigne et la chaussée
- 4 La distance entre l'enseigne et le trottoir
- 5 Le détail des aménagements paysagers qui entourent une enseigne au sol



Croquis 1 Exemple d'un plan d'implantation

Croquis 2, 3, 4 et 5

Exemple d'un plan de l'enseigne et de sa structure projetée

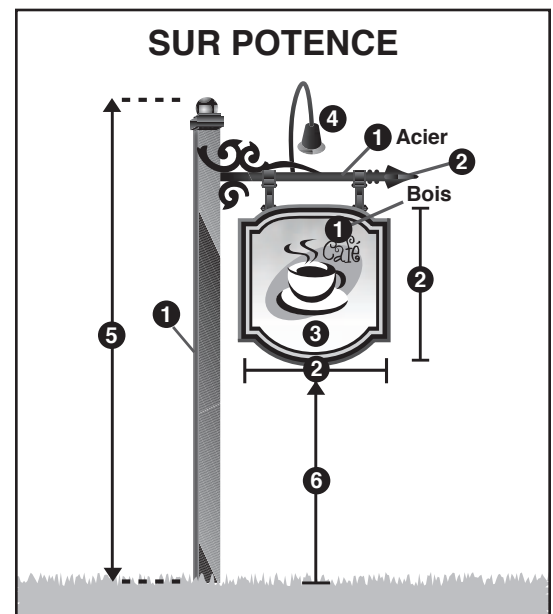
- 1 Le détail et la description des matériaux utilisés pour l'enseigne et sa structure
- 2 Les dimensions de l'enseigne et de sa structure
- 3 Le contenu et le lettrage (dimensions, couleurs, matériaux)
- 4 Le mode d'éclairage
- 5 La hauteur totale de l'enseigne
- 6 La distance entre l'enseigne et le sol

Important

Si votre bâtiment est un monument historique reconnu, classé ou cité en application de la *Loi sur les biens culturels*, ou situé dans :

- un arrondissement historique
- une aire de protection d'un monument historique
- un secteur soumis à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec
- un secteur assujéti à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIA)

suite au verso →



Croquis 2 Exemple d'un plan de l'enseigne et de sa structure projetée

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec la Division de la gestion du territoire de votre arrondissement ou visitez le www.ville.quebec.qc.ca/travauxurlapropriete

Demande de certificat d'autorisation

Documents requis

Important (suite)

Vous devez également obtenir un certificat d'autorisation pour l'installation des enseignes suivantes :

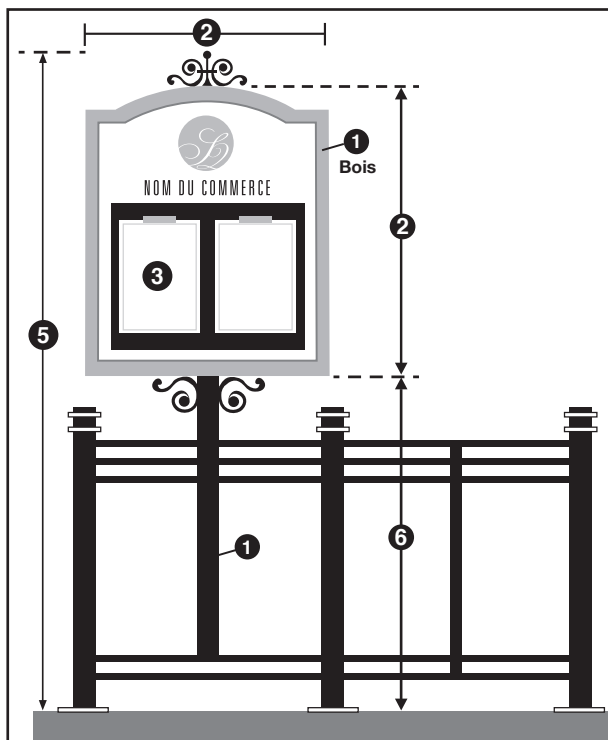
- une enseigne temporaire pour la vente ou la location d'un lot, d'un bâtiment ou d'un local
- une enseigne publicitaire temporaire qui annonce, hors site ou sur le site, un projet de construction
- une enseigne temporaire pour une maison modèle ou un bureau des ventes
- une enseigne d'orientation et d'information temporaire dans le cadre de travaux
- une banderole ou une oriflamme temporaire dans le cadre d'un événement spécial
- une enseigne mobile temporaire
- une enseigne qui annonce un menu de restaurant
- une enseigne dans un abribus
- une enseigne sur un parasol

Au moment de votre demande, vous devez présenter les documents additionnels suivants :

Enseigne sur parasol ou abri pliant

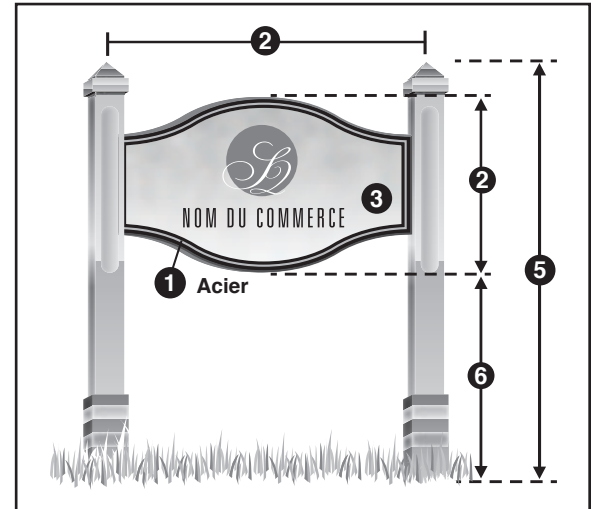
- photo, localisation, dimensions et caractéristiques du parasol où l'enseigne sera installée
- identification de l'emplacement de l'enseigne proposé sur l'abri ou le parasol
- l'aperçu en couleur de l'enseigne proposée incluant ses dimensions et la spécification des matériaux

Votre demande de certificat sera soumise à l'approbation de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec, du comité consultatif d'urbanisme et du conseil d'arrondissement, selon les modalités applicables au secteur où l'enseigne est projetée.

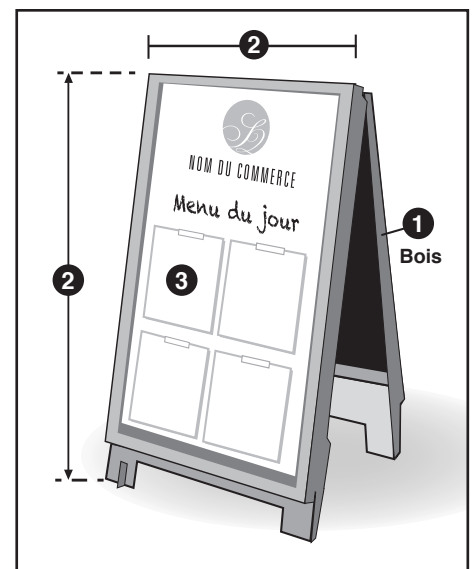


Croquis 5 Enseigne porte-menu

Autres exemples de plans d'enseigne



Croquis 3 Enseigne sur poteau



Croquis 4 Enseigne mobile temporaire

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.